

Règlement du jeu concours "Gagnez un séjour pour 4 personnes au camping de Laross"

Organisateur

Le jeu concours "Gagnez un séjour pour 4 personnes au camping de Laross" est organisé par l'ASO Picardie et Stream Radio.

Durée du jeu concours

Le jeu concours se déroule du lundi 5 juin 2023 à 00h01 au mercredi 5 2023 à 23h59.

Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de l'ASO Picardie et Stream Radio ainsi que de leur famille proche.

Pour participer, les participants doivent s'inscrire sur le formulaire disponible sur le site de la radio partenaire.

Modalités du jeu concours

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant correctement rempli le formulaire d'inscription.

Le gagnant remportera un séjour pour 4 personnes au camping de Laross, comprenant l'hébergement et accès infrastructure du camping.

Le prix peut être échangé contre un bon d'achat de 165 euros à déduire d'une semaine de location ou une semaine en été pour 2 personnes pour un emplacement de camping.

Le gagnant sera contacté par email dans les 7 jours suivant le tirage au sort. Si le gagnant ne répond pas dans les 7 jours suivant l'envoi de l'email, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Le séjour doit être réservé et utilisé avant le 01/10/23.

Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu concours seront utilisées uniquement pour contacter les participants et pour l'attribution du prix.

Propriété intellectuelle

Les participants autorisent l'ASO Picardie et Stream Radio à utiliser leur nom et leur image à des fins promotionnelles liées au jeu concours, sans contrepartie financière.

Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif au jeu concours sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.